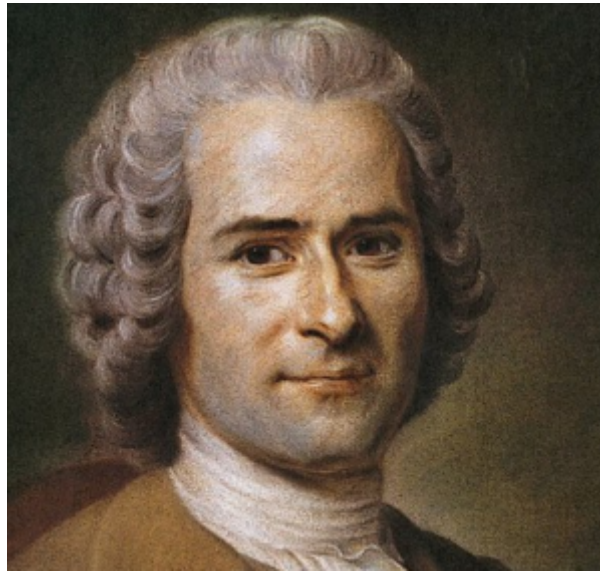


Rousseau



Et si la propriété était à l'origine de l'inégalité parmi les hommes ? Et si la société avait finalement corrompu les hommes ? Rousseau nous invite à une refonte de notre contrat social : un contrat social permettant le rétablissement de la liberté et de la justice.

Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) : citoyen de la République de Genève, Rousseau commence un apprentissage de graveur, avant de s'enfuir. Sa rencontre avec Diderot est déterminante. Se sentant à tort ou à raison persécuté et se fâchant avec nombres de penseurs de l'époque (David Hume, Voltaire,...), le philosophe arpentera maintes régions d'Europe. Son influence sera considérable et les révolutionnaires français se réclameront de sa pensée. Les cendres de Rousseau seront transférées, en 1791, au Panthéon.

Rousseau pose l'hypothèse méthodologique de l'Homme originel ou « primitif » vivant dans un état naturel. Cette hypothèse théorique ou de travail lui permet d'exposer une généalogie de l'origine de l'inégalité parmi les hommes : la propriété, le développement de la société et la civilisation va corrompre l'homme le conduisant à la servitude et, pour une bonne part de ses congénères, à la pauvreté.

Origine et fondements de l'inégalité parmi les hommes

Tout d'abord, l'**Homme** « **primitif** » ou « **sauvage** » vit dans un **état naturel**. Il est **libre**, **oisif** et l'**égal** de ses pairs. Il bénéficie de l'**amour de soi**, c'est-à-dire

du souci de sa propre conservation et indépendant d'un quelconque égoïsme, ainsi que de la **pitié** vis-à-vis de ses prochains. L'homme primitif, bien que solitaire, est un **être social**.

Puis se forme une société « primitive », qui n'est pour l'heure pas encore constituée d'institutions. Progressivement, d'une existence simple, autosuffisante, naturelle et sociale, l'homme se sédentarise. Il renforce ses liens sociaux et perfectibles, développe cette société.

Ensuite, l'Homme développe de nouveaux moyens de production, telle que l'agriculture ou la métallurgie. Il s'ensuit une division du travail, puis la propriété. La propriété est source de toutes inégalités : « *le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la vie civile* ». Et de poursuivre : « *Que de crimes, que de guerres, de meurtres* » ont été commis au nom de la propriété. Comme le disait Rousseau : « *vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne* ».

De la propriété naissent l'injustice et l'inégalité : la pauvreté et l'esclavage. La société et la propriété dégradent la nature humaine. L'amour propre voit le jour, cet amour égoïste et intéressé. Des lois se mettent alors en place pour garantir la dominance des puissants, enlisés dans leur amour propre : « *Il faut de la poudre à nos perruques. Voilà pourquoi tant de pauvres n'ont pas de pain* ». Les riches vont créer un contrat social pour assurer leur protection, la conservation et l'accumulation de leurs richesses. Ce contrat social consiste en un pacte entre le peuple et un souverain, c'est-à-dire des magistrats les représentant. Le peuple abandonne donc sa liberté au profit d'un souverain extérieur.

De par ce constat de l'origine de l'inégalité parmi les hommes, Rousseau va exposer deux remèdes susceptibles de pallier cette situation : le Contrat social et l'éducation des enfants par une pédagogie naturelle.

Du contrat social

Du contrat social veut restaurer la liberté et l'égalité perdues depuis l'établissement de la société. Une liberté différente de celle de l'Homme « sauvage », mais une liberté tout de même.

Rousseau part du constat que « *l'homme est né libre, mais partout il vit dans les fers* ». Il veut établir un **véritable Contrat social**. Celui-ci ne consiste nullement à donner le pouvoir à un nombre restreint d'individus ni à renoncer à sa liberté (Hobbes et son Léviathan). Le

Contrat social de Rousseau consiste pour « *chacun de nous à mettre en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la **volonté générale*** ». L'Homme renonce donc à une partie de sa liberté, de sa volonté individuelle et particulière, pour l'inscrire dans une volonté bien plus grande : la volonté générale.

La volonté générale se distingue de la somme des volontés particulières dans le sens où ses dernières s'attèlent à défendre ses propres intérêts. Il y a volonté générale lorsqu'il y a association – et non agrégation – de l'ensemble des volontés. Chacun renonce à ses intérêts particuliers et individuels pour tendre vers un seul et même but : l'intérêt général. Ainsi, faisant partie d'un tout, d'un collectif, je dois tendre vers l'intérêt général, quand bien même cet intérêt général va à l'encontre de mon intérêt personnel. Ainsi, la Société peut m'obliger à être libre, et ce par la loi et son application.

Pour Rousseau, la **démocratie directe**, sans représentation, doit être la norme. Pour ce faire, seuls les **États de petite dimension** peuvent répondre à cette exigence et **viser la liberté et l'égalité**. Seules les Républiques peuvent tendre vers l'**intérêt général**. Le gouvernement quant à lui exécute ce que le souverain, c'est-à-dire le peuple, a décidé par le biais de l'élaboration de lois.

Rousseau a mis au centre de sa philosophie politique le **peuple en tant que souverain** : des lois faites par et pour le peuple.

Nota bene

La notion de contrat ou de pacte social est utilisée par les philosophes et ce dès le 16^e siècle. Il a pour but d'expliquer le passage de l'état de nature à celui de société. Toutefois, ces pactes ou contrats revêtent des contenus différents. Parmi les plus connus, nous pouvons citer :

Thomas Hobbes (1588-1679) : l'État de nature est un état de guerre permanent : « *l'homme est un loup pour l'homme* ». Dès lors, le pacte social doit garantir l'ordre et la sécurité. Les hommes se mettent d'accord avec d'autres hommes pour abandonner leur liberté originelle au profit d'un tiers extérieur au peuple : l'État ou le Léviathan.

John Locke (1632-1704) : La liberté et la propriété privée, constituant un droit naturel, prévalaient dans l'état de nature. Toutefois, ce dernier n'était pas

suffisamment stable, un pacte social a dû être élaboré pour garantir ces libertés et propriétés. Par consentement libre et mutuel, les Hommes s'organisent dans un système majoritaire où la séparation des pouvoirs (représentants) prévaut. En cas d'abus ou de dérives, la population peut alors renverser le pouvoir et ses institutions.

Tout comme Hobbes, **Rousseau** considère que l'Homme doit renoncer à ses « droits naturels », notamment celui du plus fort. Toutefois, en abandonnant une partie de sa liberté, l'Homme en acquiert une bien plus importante : la liberté dans le cadre de loi qu'il s'est lui-même prescrite.

Georg W. F. Hegel



Et si nous parvenions à dépasser les limites de la connaissance posées par Kant et à atteindre l'absolu ? Bref, à comprendre le fonctionnement du Monde dans sa totalité ? Et si la réalité, son dynamisme, sa persistance et son mouvement, se déployait et se conscientisait de manière dialectique ? Hegel construit un système englobant la totalité de monde, basé sur **la dialectique**, ce processus qui veut que **tout développement consiste dans le dépassement des contradictions**.

Pour Hegel, la réalité, la vie est en perpétuel mouvement. Tout est en devenir (Héraclite). Le concept pourtant fige la réalité. Il s'agit dès lors de saisir ce mouvement par la dialectique. L'idéalisme allemand s'élève au point de dépasser les limitations de la connaissance posées par Emanuel Kant, afin d'atteindre le « savoir absolu », la totalité de l'être[1].

Phénoménologie de l'Esprit

La phénoménologie de l'Esprit consiste, à partir des formes immédiates de l'expérience de la conscience que sont les sensations et les perceptions, à atteindre le savoir absolu.

Tout d'abord, nous avons une certitude : la **certitude sensible**. Parce qu'elle est immédiate et ne peut être exprimée, celle-ci ne peut être que vraie.

Ensuite vient la *perception*. Cette **conscience percevante** permet d'unifier et de synthétiser l'objet[2].

À partir de la perception, la conscience s'élève jusqu'à l'*entendement*, qui recherche la nécessité de la loi, « image constante d'une apparence inconstante »[3]. Toutefois, face à cette contradiction, à cette tension, l'entendement prend conscience de ses limites. L'intellect prend alors **conscience de soi**.

La conscience de soi procède du désir de vivre, de prendre le dessus sur l'autre conscience. Seule la **Raison** permet de tendre vers l'unité. Celle-ci unifie la pensée et l'objet.

La Raison connaît néanmoins différents stades d'évolution, dont celle de la Raison observante, qui observe la nature (organique) et la conscience de soi (logique et psychologique). Reste que les tentatives individuelles sont condamnées à l'échec. Seule la **conscience collective** peut aboutir à l'Esprit (« Geist ») et au Savoir absolu.

Philosophie du droit

Hegel s'intéresse au droit et à sa conception. Ce qui est réel est rationnel ; ce qui est rationnel est réel.

À partir du droit abstrait, celui des contrats unifiant de simples volontés, en passant par la moralité subjective, incarnée selon lui par l'impératif catégorique kantien limité au niveau formel, Hegel aboutit à la moralité objective.

L'étude de la moralité objective passe par la famille, la société civile et en à l'État. Ce dernier incarne la Raison en soi et pour soi, la morale réalisée.

Dialectique

Hegel parvient avec une méthode et un processus à construire un système grandiose, qui explique l'ensemble du monde. Cette méthode et ce processus répondent à un principe : la **dialectique**.

La dialectique est un processus ou une méthode qui prétend que tout développement consiste dans le dépassement des contradictions.

« C'est seulement par le risque de sa vie que l'on conserve la liberté » .

Illustrations

Portrait de Hegel, Mitchell Nolte (tiré de <https://unphilosophe.com>)

Notes

[1] Philosophie magazine, S'initier à la philosophie – hors série –, n° 59, 2024, p. 18.

[2] RUSS, Jacqueline, *Philosophie : les auteurs, les œuvres*, Paris, 2003, p. 279.

[3] Idem.